

## COVID-19 PRINCIPALES MESURES D'AIDE POUVANT SOUTENIR L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
<b>Mesures ciblant l'industrie touristique</b>				
<b>Gouvernement du Québec</b>				
Gouvernement du Québec Investissement Québec	Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) – Volet touristique	<p>Entreprises touristiques</p> <p>Le 10 novembre 2020, des assouplissements au programme ont été annoncés pour inclure une grande diversité d'entreprises, dont certaines de services touristiques. Auparavant, seuls les hôtels et les attractions touristiques étaient admissibles au PACTE - volet Tourisme. Avec les changements apportés, environ 500 entreprises supplémentaires de l'industrie pourront obtenir une aide remboursable.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les entreprises présentées à la <a href="#">liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)</a>, excepté celles situées en zone verte, peuvent bénéficier du volet AERAM du PACTE et du PAUPME. Le gouvernement élargit ainsi l'aide d'urgence à de nombreuses entreprises, comme les restaurants et les bars, qui éprouvent des difficultés dans les zones orange et jaune.</p> <p>Depuis le 18 février 2021, les entreprises suivantes sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gîtes (aide financière de 50 000 \$</li> </ul>	<p>Prêts et garanties de prêts</p> <p>Aucun minimum de financement pour le volet touristique (minimum de 50 000 \$ pour le volet général.)</p> <p>Pardons de dette jusqu'à 250 000 \$ pour dettes remboursées en date du 18 février 2021 (anc. 100 000 \$).</p> <p>Pardon sur les dépenses en énergie engagées entre les mois de janvier et de juin 2021 – jusqu'à 35 000 \$ par mois (210 000 \$ au total par entreprise). L'aide possible portera sur les dépenses qui n'auront pas été couvertes par un autre programme (dont la Subvention canadienne d'urgence pour les loyers).</p> <p>Pardon cumulatif pouvant donc totaliser jusqu'à 460 000 \$.</p>	<p>Volet touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fait partie du Plan de relance touristique;</li> <li>Enveloppe de 446 M\$.</li> </ul> <p>La période de remboursement initiale, qui était de 5 ans suivant un moratoire sur le capital et les intérêts de 2 ans, est prolongée de trois ans, pour passer à 8 ans. Notons que ces modifications pourront être appliquées aux prêts consentis en vertu du PACTE – volet touristique depuis leur mise en place, à l'été 2020.</p> <p>Les hôteliers exerçant des activités de restauration dans leur établissement peuvent désormais adresser une demande au PACTE - volet Tourisme concernant leurs frais d'hôtel ainsi qu'au volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) concernant ceux liés au restaurant et aux salles de réception.</p> <p>En combinant les deux modifications apportées au programme, une entreprise touristique pourrait donc bénéficier d'un pardon cumulatif pouvant totaliser jusqu'à 460 000 \$.</p>

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
		et plus), pour la partie commerciale des établissements; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises louant 4 résidences de tourisme et plus;</li> <li>• Hôtels de 300 chambres et plus.</li> </ul>		
Gouvernement du Québec Investissement Québec	Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) – Volet 2	Établissements hôteliers	Prêts allant de 100 000 \$ à 5 M\$ pour soutenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets qui visent la réalisation de travaux de rénovation et de mise à niveau des infrastructures hôtelières. En date du 9 avril 2021, ces projets n'ont plus besoin d'être liés au tourisme d'affaires;</li> <li>• Les projets de construction de nouveaux établissements hôteliers dans les régions touristiques en déficit d'unités d'hébergement sont maintenant admissibles (9 avril 2021);</li> <li>• Le programme permet de couvrir jusqu'à 90 % des coûts admissibles des travaux, selon les projets (9 avril 2021).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait partie du plan de relance touristique;</li> <li>• Enveloppe de 200 M\$;</li> <li>• 15 M\$ supplémentaires annoncés au budget 2021-2022.</li> </ul> Les régions touristiques en déficit d'unités d'hébergement visées par le programme sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bas-Saint-Laurent;</li> <li>• Cantons-de-l'Est;</li> <li>• Charlevoix;</li> <li>• Chaudière-Appalaches;</li> <li>• Gaspésie;</li> <li>• Îles-de-la-Madeleine;</li> <li>• Lanaudière;</li> <li>• Laurentides;</li> <li>• Mauricie;</li> <li>• Montérégie.</li> </ul> Elles ont été déterminées en fonction d'un indice de déficit tenant compte de l'achalandage et du taux d'occupation des unités d'hébergement disponibles.
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Soutien – taxe sur l'hébergement	Établissements hôteliers	Subventions équivalant à la ristourne en Taxe sur l'hébergement (TSH) du premier trimestre de 2020 (13,8 M\$); Subventions équivalant à l'écart de la taxe sur l'hébergement (TSH) versée pour le deuxième et le troisième trimestre de 2020, par rapport à celle versée pour ces mêmes trimestres en 2019. Le montant versé compensera la totalité de l'écart, ou un maximum de 200 000 \$ par établissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait partie du plan de relance touristique;</li> <li>• Enveloppe de 51,8 M (13,8 M\$ + 38 M\$);</li> <li>• Les entreprises visées par la 2<sup>e</sup> partie de la mesure sont les établissements de pourvoirie, les gîtes et les établissements hôteliers de 4 à 299 chambres démontrant une baisse d'au moins 30 % du montant de TSH perçu pour le deuxième et le troisième trimestre de 2020 combinés, par rapport à la même période en 2019.</li> </ul>
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Soutien aux portes d'entrée touristiques du Québec	Entreprises touristiques des régions de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.	Les modalités seront précisées par les régions concernées.	Le financement sera alloué par l'entremise d'un nouveau volet aux EPRT. Enveloppe de 17 M\$.

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Promotion touristique sur les marchés québécois et hors Québec	Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ)	Financement à l'AITQ pour se préparer à mener des actions de promotion qui permettront prioritairement d'inciter les Québécois à découvrir ou à redécouvrir leur province ainsi que d'attirer de nouveaux touristes hors Québec.	Enveloppe de 5 M\$.
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Relance du tourisme d'affaires à Montréal	Tourisme Montréal et Palais des congrès de Montréal	Pour soutenir la venue de congrès, de réunions et d'expositions dans la métropole, pour réaliser une offensive majeure auprès des clients du secteur du tourisme d'affaires et pour soutenir l'adaptation du secteur aux besoins découlant de la crise.	Enveloppe de 2,5 M\$.
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Main-d'œuvre en tourisme	Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)	Financement au CQRHT pour mettre en œuvre des actions pour contrer les effets de la pandémie sur la main-d'œuvre en tourisme	Enveloppe de 3 M\$ pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les compétences au sein des entreprises touristiques, notamment par la mise en place de formations adaptées aux besoins du marché du travail;</li> <li>Mettre en place des outils, des services et de l'accompagnement pour favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre en tourisme.</li> </ul>
Gouvernement du Québec	Mesures d'incitation à la consommation de produits touristiques	Particuliers	Subventions à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), à Agences réceptives et forfaitistes du Québec (ARF-Québec) et à Événements Attractions Québec (ÉAQ) en vue d'offrir des rabais aux consommateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fait partie du plan de relance touristique;</li> <li>Enveloppe de 28,7 M\$.</li> </ul>
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT)	Associations touristiques régionales (ATR), associations touristiques sectorielles (ATS), mandataire reconnu par le ministère du Tourisme ou regroupement de ces clientèles.	Subventions pour assurer la conformité aux plans sanitaires et l'adaptation aux nouvelles règles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fait partie du plan de relance touristique;</li> <li>15 M\$ en 2020-2021 et 10 M\$ en 2021-2022, pour la bonification des EPRT.</li> </ul>
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme	Signalisation touristique	Équipements touristiques privés, services de carburant, restauration, itinéraires cyclables hors route.	<p>Congé de paiement des frais de signalisation pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020 aux entreprises déjà signalisées (50 % des frais annuels).</p> <p>Rabais de 25% aux entreprises qui auront déposé une nouvelle demande de signalisation avant le 30 septembre 2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fait partie du plan de relance touristique;</li> <li>Ces allègements totalisant plus de 2 M\$ en 2020-2021.</li> </ul>
Corporation de l'industrie touristique du Québec	Frais annuels d'attestation	Établissements d'hébergement touristique	Suspension des frais annuels jusqu'à une date indéterminée.	Lors du retour à la normale des activités, la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) informera les exploitants concernés de la

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
				procédure à suivre pour le paiement ou le renouvellement de leur attestation de classification.
Gouvernement du Québec	Hébergement – tourisme de nature et d'aventure	Pourvoiries et Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> <li>24,6 M\$ soutiendront le développement des pourvoiries, notamment en effectuant des travaux d'amélioration et de construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement;</li> <li>10,5 M\$ seront investis dans les établissements de la Sépaq notamment, pour l'aménagement de nouvelles unités de prêt-à-camper et la réfection de chalets.</li> </ul>	Mesures annoncées dans le budget 2021-2022.
<b>Mesures ciblant l'industrie touristique</b>				
<b>Gouvernement du Canada</b>				
Gouvernement du Canada	Programme de crédit pour les secteurs très touchés	Tourisme, accueil, hébergement, art et divertissement	<p>Prêts bancaires contractés auprès des banques garantis à 100% par le gouvernement du Canada.</p> <p>Prêts jusqu'à 1 M\$ par entreprise, faible taux d'intérêt, remboursables au maximum sur 10 ans.</p>	<p>Fait partie de l'Énoncé économique de l'automne 2020.</p> <p>Détails restent à définir en vue d'une mise en œuvre.</p>
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Aide financière pour le secteur touristique du Québec	ATR, ATS, Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et Centres d'aide aux entreprises (CAE).	16,5 M\$ qui seront redistribués sous forme de subvention pour aider les entreprises et les attraits à améliorer leurs installations et développer leur expérience touristique.	
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)	PME du Québec qui ne sont pas admissibles aux autres mesures d'urgence, en particulier celles qui œuvrent dans le secteur touristique et celui de la pêche.	<p>Prêts et subventions (dépendamment si les entreprises mènent des activités commerciales)</p> <p>Au moins 25 % des sommes du FARR seront alloués aux « entreprises touristiques locales ».</p>	<p>Ajout de 500 M\$ supplémentaires lors de l'Énoncé économique de l'automne portant le total à plus de 2 G\$ pour ce programme.</p> <p>Le 2 octobre, le gouvernement du Canada avait ajouté 600 M\$ aux 962 M\$ déjà prévus au FARR.</p> <p>La date limite de présentation des demandes est reportée au 30 juin 2021.</p>
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Fonds d'aide au tourisme	Entreprises touristiques	Soutien dans l'adaptation des produits et services aux mesures de santé publique et à d'autres investissements qui aideront à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance future.	500 M\$ (Budget 2021).

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Appui aux grands festivals	Grands festivals	Modalités de l'aide à venir.	200 M\$ par l'entremise des agences de développement régional du Canada à l'appui des grands festivals. Montant pour le Québec non précisé. (Budget 2021).
Patrimoine canadien	Appui aux festivals locaux, événements et organismes culturels communautaires	Festivals locaux, événements et organismes culturels communautaires	Modalités de l'aide à venir.	200 M\$ par l'entremise de Patrimoine canadien pour appuyer les festivals locaux, les événements et les organismes culturels communautaires tels que les pièces de théâtre extérieures, les célébrations du patrimoine, les musées locaux et les événements sportifs amateurs, etc.
Gouvernement du Canada	Initiatives de soutien pour les entreprises autochtones	Entreprises autochtones	Prêts à court terme sans intérêts et subventions.	307 M\$ administrés par l'intermédiaire du réseau des institutions financières autochtones.  La date limite de présentation des demandes est reportée au 30 juin 2021.
Gouvernement du Canada	Soutien à l'Association touristique autochtone du Canada	Association touristique autochtone du Canada / Entreprises autochtones	Modalités de l'aide à venir.	2,4 M\$ afin d'aider l'industrie du tourisme autochtone à se reconstruire et à se remettre des répercussions de la COVID-19.
Destination Canada	Programmes de marketing dirigés à l'échelle locale pour encourager les Canadiens à découvrir leur coin de pays	Organismes de marketing touristique des provinces et des territoires	Transferts de 30 M\$	Chaque province décide de la distribution optimale des fonds, en tenant compte notamment de la situation locale et régionale liée à la COVID-19. Tous les efforts s'aligneront sur un même thème, à l'appui de la marque nationale de Destination Canada : <i>Canada. Le cœur grand ouvert.</i>
Destination Canada	Marketing	Destination Canada	100 M\$	Campagnes de marketing destinées à aider les Canadiens et les autres visiteurs à découvrir et à explorer Canada. (Budget 2021).
Gouvernement du Canada	Diverses mesures de soutien au transport aérien	Transporteurs aériens Aéroports	1,4 G\$ au cours des six prochaines années dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 206 M\$ sur deux ans aux petits transporteurs aériens régionaux;</li> <li>• 186 M\$ sur deux ans aux petits aéroports régionaux;</li> <li>• 229 M\$ sur quatre ans en allègement de loyer au gouvernement du Canada et soutien de 65 M\$ (pour les aéroports loués au gouvernement du Canada).</li> </ul>	
Transports Canada et l'Administration	Soutenir le transport aérien sécuritaire	Grands aéroports et partenaires internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 82,5 M\$ afin d'aider les grands aéroports canadiens à investir dans l'infrastructure de dépistage;</li> </ul>	

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
canadienne de la sûreté du transport aérien			<ul style="list-style-type: none"> <li>105,3 M\$ sur 5 ans pour collaborer avec des partenaires internationaux pour faire progresser le projet Identité numérique des voyageurs connus. Des technologies avancées seront mises à l'essai dans le but de faciliter les voyages aériens sans contact et sécuritaires;</li> <li>6,7 M\$ à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour l'acquisition et l'exploitation d'équipement de désinfection.</li> </ul>	
<b>Mesures ciblant l'industrie touristique</b>				
<b>Organismes touristiques</b>				
Alliance de l'industrie touristique du Québec	Appui aux entreprises touristiques du Québec dans leur adaptation aux normes de sécurité sanitaire (COVID-19)	Entreprises touristiques	Subventions non remboursables jusqu'à 30 000 \$.	Fonds provenant de Développement économique Canada (7 M\$).
Association tourisme autochtone du Canada	Fonds de relance et de développement pour les entreprises touristiques canadiennes	Entreprises qui sont à propriété autochtone à plus de 51%.	Subventions d'un maximum de 25 000 \$.	Fonds de 14,4 M pour plus de 600 entreprises pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir une plus grande connaissance des marchés;</li> <li>Gérer un plus grand nombre de visiteurs;</li> <li>Former un personnel qualifié.</li> </ul> Élaborer des stratégies de croissance durables entre autres.
Plusieurs ATR	Soutien à la mise en place de mesures sanitaires	PME touristiques	Subventions	Visé à rendre conforme aux plans sanitaires proposés par le gouvernement du Québec ou un partenaire de ce dernier, l'espace dédié à la clientèle touristique et aux employés des entreprises touristiques admissibles.
Tourisme Charlevoix	Renouvellement de l'Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC)	Festivals et événements de la région de Charlevoix	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions;</li> <li>Une partie des fonds de l'an 1 de l'entente (2020-2021) pourra servir de fond d'urgence pour soutenir les événements qui devront annuler ou reporter leur édition en raison de la COVID-19.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>480 000 \$ jusqu'en 2023;</li> <li>En partenariat avec les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est.</li> </ul>
Tourisme Charlevoix	Programme d'aide à la restauration (PAR)	Restaurants de la région de Charlevoix	Subvention de 100% des coûts admissibles jusqu'à 5000\$.	Pour rendre conforme aux plans sanitaires (du gouvernement du Québec ou d'un autre

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
				partenaire) l'espace consacré à la clientèle touristique et aux employés.
Tourisme Mauricie	Boîte à outils humaine	Membres de Tourisme Mauricie	3 heures de consultation, d'une valeur de 500\$.	Avec des experts dans les domaines financier, psychologique, de ressources humaines et juridiques
<b>Mesures générales</b>				
<b>Gouvernement du Québec</b>				
Gouvernement du Québec	Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)	<p><i>Petites et moyennes entreprises</i></p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les entreprises présentées à la <a href="#">liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)</a>, excepté celles situées en zone verte, peuvent bénéficier du volet AERAM du PACTE et du PAUPME. Le gouvernement élargit ainsi l'aide d'urgence à de nombreuses entreprises, comme les restaurants et les bars, qui éprouvent des difficultés dans les zones orange et jaune.</p>	<p>Prêts ou garanties de prêt de moins de 50 000 \$</p> <p>En date du 18 février 2021, pardon de 40 % des sommes remboursées (capital et intérêt, jusqu'à 20 000 \$) au cours des 24 premiers mois suivants le début du remboursement pour les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gîtes (partie commerciale) : 4 chambres et +, inscrits sur Bonjour Québec;</li> <li>Agences de voyages détentrices d'un permis de l'Office de la protection du consommateur du Québec.</li> </ul> <p>Moratoire automatique de 12 mois sur le capital et les intérêts.</p> <p>Amortissement jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire de remboursement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour soutenir les PME qui ont besoin de liquidités,</li> <li>150 M\$ mis à la disposition des MRC (Montréal : 40 M\$, Québec : 10 M\$, autres MRC : 100 M\$).</li> </ul>
Gouvernement du Québec	Aide aux entreprises en région en alerte maximale (AERAM)	<p>Entreprises bénéficiant du PACTE ou du PAUPME, situées en « zone rouge » et visées par un décret de fermeture d'au moins 10 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les entreprises présentées à la <a href="#">liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)</a>, excepté celles situées en zone verte, peuvent bénéficier du volet AERAM du PACTE et du PAUPME. Le gouvernement élargit ainsi l'aide d'urgence à de nombreuses entreprises, comme les restaurants et les bars, qui éprouvent des difficultés dans les zones orange et jaune.</p>	<p>Pardon de prêt pouvant atteindre 80 % du prêt octroyé, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le volet PAUPME : Administré par la MRC, le bureau de la municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI);</li> <li>Pour le volet PACTE : Administré par Investissement Québec.</li> </ul>

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
Gouvernement du Québec Caisse de dépôt et placement	Prêts de la Caisse de dépôt et placement du Québec	<i>Entreprises à budget élevé.</i>	<i>Prêts de plus de 5 M\$</i>	<i>Enveloppe de 4 G\$ de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour répondre aux besoins spécifiques de liquidité des entreprises, qu'elles soient déjà en portefeuille ou non.</i>
Gouvernement du Québec	Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF)	<i>Travailleurs souhaitant trouver un emploi ou retourner sur le marché du travail après une perte d'emploi.</i>	<i>Allocation d'aide à l'emploi de 500\$ par semaine pendant la durée d'une formation. Permits de suivre une formation tout en recevant une aide financière ou une bonification de l'aide financière en cours.</i>	<p><i>Le prestataire doit être sans emploi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Et être prestataire de l'assurance-emploi ou recevoir des prestations de relance économique (PCRE ou autres);</i></li> <li><i>Ou être prestataire d'une financière de dernier recours versée par le gouvernement du Québec;</i></li> <li><i>Ou être participant au volet Développement des compétences du Programme objectif emploi, du gouvernement du Québec;</i></li> <li><i>Ou ne recevoir aucun soutien public du revenu.</i></li> </ul> <p><i>Exigences de formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Être inscrit à une formation, entre le 30 novembre 2020 et le 31 mars 2021, qui mène à un métier ou une profession offrant de bonnes perspectives d'emploi (considérées comme étant en équilibre ou en déficit de main-d'œuvre). La formation doit débiter au plus tard le 25 septembre 2021.</i></li> </ul>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) – Soutien aux cabanes à sucre	<i>Les cabanes à sucre qui ont fait le virage vers les repas et produits pour emporter ou qui désirent s'adapter à la nouvelle réalité.</i>	<i>Subvention allant jusqu'à 50 000 \$ pour financer notamment leurs équipements ou leurs efforts de mise en marché. Mesure rétroactive au 12 mars 2020.</i>	<i>Les dépenses admissibles peuvent, par exemple, se traduire par une modernisation des installations de production ou de transformation ou encore par des investissements supplémentaires dans des activités de promotion et de mise en marché.</i>
Financière agricole du Québec	Mesures diverses	<i>Entreprises agricoles, Cabanes à sucre</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Garantie de prêt de 50 000\$;</i></li> <li><i>Report des cotisations;</i></li> <li><i>Moratoire de 6 mois sur les remboursements;</i></li> <li><i>Devancement des paiements de subventions à l'investissement.</i></li> </ul>	<i>Renouvellement du Programme d'avance à l'entaille. Pour la saison 2021, ce sont 50 millions de dollars qui sont disponibles. L'objectif est de permettre aux exploitants d'érablière d'obtenir plus rapidement des liquidités au moment où ils entreprennent leurs travaux d'entaillage des érables.</i>
Revenu Québec	Report des échéances pour les déclarations de revenus	<i>Entreprises et particuliers</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Report de la date de production de la déclaration de revenus;</i></li> <li><i>Suspension des versements d'acomptes provisionnels;</i></li> </ul>	<i>Harmonisé aux mesures annoncées par le gouvernement du Canada.</i>

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Report du versement de certains montants à payer en application de diverses dispositions fiscales, notamment à l'égard des particuliers et des sociétés.</li> </ul>	
Ministère de la Culture	Mesures d'aide temporaire aux salles de spectacles et aux billetteries	<i>Salles de spectacles</i>	<p>Subventions allant jusqu'à 100 000 \$ ou 400 000 \$ selon le type de lieu.</p> <p>Compensation de 75% des revenus de billetteries.</p>	<p>Programme doté d'une enveloppe de 6 M\$ par la SODEC et visant à soutenir le maintien d'un parc essentiel de lieux de diffusion de spectacles musicaux ou de variétés</p> <p>Environ 70 M\$ pour soutenir les billetteries. Mesure prolongée jusqu'au 30 juin.</p>
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Aide aux centres-villes	<i>Ville de Montréal; Chambre de commerce du Montréal métropolitain; Ville de Québec.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 M\$ à la Ville de Montréal;</li> <li>8,5 M\$ à la CCMM;</li> <li>5 M\$ à la Ville de Québec.</li> </ul> <p>*****25 M\$ supplémentaires ont été annoncés dans le cadre du budget 2021-2022.</p>	<p>Les organisations soutenues géreront les fonds.</p> <p>Le gouvernement mettra également en place des moyens supplémentaires afin d'aider les autres villes du Québec qui subissent les conséquences de la pandémie.</p>
Secrétariat à la région métropolitaine	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)	<i>Festivals, événements ou projets culturels (Volet 1)</i>	<p>Subventions aux événements qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un budget de 1 M\$;</li> <li>100 000 entrées ou 25 000 spectateurs.</li> </ul>	<p>Le programme compte deux volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volet 1 — Soutien aux projets et aux événements majeurs de développement économique et culturel dans la région métropolitaine;</li> <li>Volet 2 — Soutien aux projets visant à répondre à des enjeux particuliers de la région métropolitaine.</li> </ul>
Revenu Québec	Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE)	<i>Travailleurs des secteurs liés aux services essentiels.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Primes aux travailleurs (100\$ par semaine);</li> <li><b>Le programme a pris fin le 4 juillet 2020.</b></li> </ul>	<p>Visait à compenser la différence entre le salaire des travailleurs essentiels à faibles revenus et la Prestation canadienne d'urgence (PCU).</p>
<b>Mesures générales</b>				
<b>Gouvernement du Canada</b>				
Gouvernement du Canada	Agence du revenu du Canada	Entreprises et particuliers.	<p>Report de la date de production de la déclaration de revenus.</p> <p>Suspension des versements d'acomptes provisionnels.</p> <p>Report du versement de certains montants à payer en application de diverses dispositions fiscales, notamment à l'égard des particuliers et des sociétés</p>	<p>Harmonisé aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec.</p>
Gouvernement du Canada	Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	Entreprises ayant démontré une perte de revenus de plus de 15 % de leurs	<p>Subvention</p> <p>La subvention salariale maximale peut atteindre 75 % jusqu'au 5 juin 2021. Les</p>	<p>Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention salariale jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire</p>

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
		revenus en mars 2020, peu importe leur taille.	entreprises peuvent accéder à un calculateur en ligne.	progressivement les taux de la subvention, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer l'élimination progressive du programme, à mesure que les vaccinations sont administrées et que l'économie se remet en marche.
Agence du revenu du Canada	Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	Locataires de locaux commerciaux.	<p>Subvention couvrant la période de septembre 2020 à juin 2021 en s'adressant directement aux locataires et en leur fournissant une subvention pour réduire leur loyer.</p> <p>Le taux de base maximal de la subvention est de 65 %, pour les organismes dont les revenus ont baissé d'au moins 70 %.</p> <p>Le taux de base est réduit à 40 % dans le cas des organismes dont les revenus ont baissé de 50 %; il diminuerait ensuite graduellement jusqu'à zéro, soit le taux pour les organismes qui n'ont connu aucune baisse des revenus. Cette structure des taux correspond à celle de la Subvention salariale d'urgence du Canada.</p> <p>Une bonification de 25 % est offerte « en cas de confinement pour les entreprises qui font face à d'importantes restrictions de santé publique ».</p>	<p>Le budget de 2021 propose de prolonger la subvention pour le loyer et la mesure de soutien en cas de confinement jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention pour le loyer, à compter du 4 juillet 2021, afin d'assurer une élimination progressive et ordonnée du programme à mesure que les vaccinations sont administrées et que l'économie se remet en marche.</p> <p>Ce programme remplace l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)</p>
Banque de développement du Canada	Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)	<p>Entreprises qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étaient stables et financièrement viable avant la pandémie; et</li> <li>• Ont reçu de la SSUC ou de la SUCL parce qu'elle a démontré que leurs revenus ont diminué d'au moins 50% en raison de la pandémie pendant au moins trois mois (qui ne sont pas nécessairement consécutifs) au cours de la période de huit mois précédant la demande au PCSTT.</li> </ul>	<p>La BDC garantit à 100% le prêt d'une institution financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts de 25 000\$ à 1 M\$;</li> <li>• Faible taux d'intérêt et période de remboursement allant jusqu'à 10 ans;</li> <li>• Report des versements de capital pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois au début du prêt.</li> </ul>	Les entreprises doivent obtenir le prêt auprès de leur institution financière.

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
Gouvernement du Canada	Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	Entreprises de toutes tailles.	Prêts et garantie de prêts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts sans intérêt jusqu'à 60 000 \$ aux PME et OBNL;</li> <li>• Bonification du programme donnant droit à 20 000 \$ supplémentaires;</li> <li>• Si une entreprise rembourse ses prêts d'ici le 31 décembre 2022, le tiers de la valeur de ses prêts sera radié, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.</li> </ul>	La date limite de présentation des demandes au CUEC est prolongée jusqu'au 30 juin 2021.  Enveloppe de 65 G\$. Aussi : Prêts conjoints BDC-banques pour des liquidités jusqu'à 6,25 M\$; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts et garanties aux PME jusqu'à 6,25 M\$ aux petites entreprises et 60 M\$ pour les moyennes entreprises.</li> </ul>
Corporation de développement des investissements au Canada	Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)	Grandes entreprises et certaines entreprises sans but lucratif, comme les aéroports, dont les revenus annuels se chiffrent à 300 M\$ ou plus.	Financement de transition (bridge loan) constitué de prêts de plus de 60 M\$ de dernier recours pour les grandes entreprises qui ne peuvent trouver de financement au privé afin d'éviter la faillite.	
Banque de développement du Canada	Programme financement relais BDC Capital	Entreprises financées par une firme qualifiée de capital de risque et ayant levé au moins 500 000\$.	Capital d'investissement.	
Banque de développement du Canada	Banque de développement du Canada – Autres mesures	Entreprises	Prêt jusqu'à 100 000 \$ ou 2 M\$ selon la taille de l'entreprise.	Pour fonds de roulement, combler les déficits de trésorerie et soutenir les activités quotidiennes.
Agence du revenu du Canada	Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)	Salariés et travailleurs autonomes.	Prestations de 1 000 \$ (900 \$ après les retenues d'impôt) pour une période de 2 semaines.  Si la situation dure plus de 2 semaines, de nouvelles demandes sont possibles jusqu'à concurrence de 13 périodes d'admissibilité (26 semaines) entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.	Ce programme remplace la Prestation canadienne d'urgence (PCU) qui a pris fin le 27 septembre 2020.
Agence du revenu du Canada	Régime d'assurance-emploi simplifiée (AE)	Personnes qui ne peuvent travailler et qui y sont admissibles.	Prestations d'un minimum de 400 \$ par semaine.	Les conditions du Régime d'assurance-emploi sont temporairement modifiées, notamment le seuil minimal d'heures de travail qui a baissé à 120.
Gouvernement du Canada Conseil des arts du Canada	Devancements	1100 organismes financés.	Subventions – Devancement du versement de 60 M\$.	
Gouvernement du Canada	Emplois d'été Canada	Organisations bénéficiaires du financement d'Emplois d'été Canada.	Subvention de 100% des salaires (plutôt qu'un pourcentage moindre en temps normal).	La date de fin d'emploi de l'étudiant était reportée jusqu'au 28 février 2021.

Organisation	Mesure	Clientèle admissible	Type d'aide	Détails
<b>Mesures générales</b>				
<b>Autres organismes</b>				
Ville de Montréal	Plan de relance	Organisations diverses	Formes multiples.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de relance économique de 22 M\$. 20 mesures de soutien aux entreprises et organisations économiques;</li> <li>Le tourisme fait partie des priorités énoncées par la Ville.</li> </ul>
Ville de Québec	Plan économique destiné aux PME	PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 M\$ en prêts d'aide d'urgence;</li> <li>5 M\$ en prêts du Fonds local d'investissement (élargi au secteur commercial);</li> <li>2 M\$ en subventions du Fonds régions et ruralité.</li> </ul>	La Ville de Québec ajoute 7 M\$, soit 5 M\$ en prêts, et 2 M\$ en subventions aux 10 M\$ octroyés à la Ville de Québec par le gouvernement du Québec en vertu de l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.
Ville de Québec	Ajout d'une enveloppe pour les grands événements	Grands événements qui se tiennent dans la Ville de Québec.	Ajout de 2 M\$ par année sur trois ans (2021-2023) pour les subventions aux grands événements.	La Ville octroie actuellement un budget de 8 M\$ aux grands événements. Ce budget passera progressivement à 10, 12 puis 14 M\$ d'ici trois ans.
Diverses municipalités	Taxes municipales	Propriétaires de biens immobiliers.	Report des échéances de paiement des taxes municipales.	
Ville de Québec	Frais de terrasses	Établissements détenteurs de permis.	Réduction du tarif régulier qui passe à 50 \$.	Les établissements paient en moyenne 3300\$.
Banque Nationale	Fonds croissance PME Banque Nationale	PME dont l'actif est inférieur à 200 M\$ ou avec un avoir net inférieur à 100 M\$.	Capital-actions.	Partenariat entre la Banque Nationale et le gouvernement du Québec. Chacun investit 100 M\$.